

postes et de postes privés et la proportion de temps consacrée à la publicité dans les émissions. Radio-Canada n'exerce ni n'autorise aucun poste privé à exercer en son nom la censure d'une émission quelconque. L'administration de chaque poste est responsable de la bonne observance des règlements.

Modulation de fréquence.—La question de la modulation de fréquence est exposée à la page 806 de l'*Annuaire* de 1948-1949. Le 1^{er} avril 1952, cinq postes de la Société Radio-Canada et 30 postes privés étaient des postes F.M.

Télévision.—En avril 1949, le gouvernement a adopté un programme provisoire en vue du développement de la télévision au Canada; en conformité de la loi de 1936 sur la radiodiffusion, la direction générale des émissions de télévision au Canada était confiée au Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, qui devait aviser à l'exploitation de la télévision par la Société. Dans un autre exposé de son programme le 8 décembre 1952, le gouvernement, se fondant sur le principe que le service de télévision doit couvrir le plus de territoire possible sans qu'il y ait double emploi, annonce qu'il est disposé à étudier les demandes de permis en vue de la télévision commerciale privée faites par des postes canadiens situés dans des régions où n'existent pas déjà des installations de télévision de la Société Radio-Canada. Le gouvernement a proposé également de consentir un prêt à la Société Radio-Canada en vue de la construction de stations à Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Halifax.

En 1949-1950, des canaux de télévision ont été attribués à la Société Radio-Canada pour ses postes émetteurs de Toronto (Ont.) et de Montréal (P.Q.). Les canaux de fréquences 2 et 5 ont été réservés pour Montréal, où la Société compte exploiter éventuellement deux postes, un français et un anglais. Le premier qu'elle mettra en service sera le canal 2, fonctionnant sur 54 à 60 Mc/s. Le canal 5 fonctionnera sur 76 à 82 Mc/s et le canal 9, à Toronto, sur 186 à 192 Mc/s.

Outre ces fréquences, la Société utilisera des ondes ultra courtes sur des bandes encore plus élevées, afin d'établir la liaison directe entre le studio et l'émetteur et entre les stations mobiles et le studio ou l'émetteur ou les deux à la fois. Certaines utiliseront la bande de 2,000 Mc/s et d'autres, la bande de 7,000 Mc/s.

L'édifice qui loge les studios et l'émetteur de Toronto a été construit sur la propriété de la Société, 354, rue Jarvis, et surmonté d'une antenne haute de 500 pieds. A Montréal, une antenne élevée a été érigée sur le sommet du Mont-Royal et un émetteur construit à la base de l'antenne. Les programmes sont transmis sur ondes ultra courtes depuis les studios de télévision, aménagés à l'arrière de la maison Radio-Canada, jusqu'à l'émetteur. Chaque immeuble loge un émetteur de 5 kilowatts. L'équipement des studios de télévision de même que deux stations mobiles, pour Montréal et Toronto, commandés en Angleterre, ont été installés.

Les directeurs de la télévision, des services techniques et des programmes de même que d'autres préposés à des postes importants sont déjà nommés et le personnel de la télévision a recruté d'autres membres depuis l'inauguration de cours sur la télévision par la Société Radio-Canada à l'automne de 1951. Ces cours comprenaient des causeries sur la théorie et du travail pratique portant sur toutes les phases de la production de la télévision. Lorsque le programme de formation a pris fin, les membres du personnel ont eu l'avantage de poursuivre des répétitions en circuit fermé pendant les quelques mois qui ont précédé l'inauguration d'un service régulier de télévision à Toronto et à Montréal en septembre 1952.